

## **Droit civil**

### **Droit de la famille**

- L'article 908 de l'ancien Code civil viole-t-il les articles 10, 11 et 16 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 1<sup>er</sup> du Premier protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dans la mesure où il considère que l'administrateur qui ne relève pas des exceptions visées à l'article 909 est frappé d'une incapacité juridique absolue de recueillir une donation ou un legs de la personne protégée, alors qu'en vertu de l'article 499/10 de l'ancien Code civil, il est apte à recevoir des biens de la personne protégée, autrement que par donation ou legs ?, Cass. 6 février 2023, [C.21.0530.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230206.3N.6](#).

### **Droit des biens**

- La règle qui dispose que nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et que le partage peut être toujours provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires, ne s'applique pas à l'indivision volontaire à titre principal. Le constat de la mésentente grave et persistante entre les parties et de la disparition de leur projet commun qui constituait la cause de leur indivision volontaire ne suffit pas pour conclure que cette dernière est devenue une indivision ordinaire dont il est possible de solliciter le partage, Cass. 16 janvier 2023, [C.20.0353.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230116.3F.5](#) ;

- Un fonds n'est pas enclavé, de sorte qu'aucun droit de passage ne naît, aussi longtemps que l'accès à la voie publique est toléré par le propriétaire ou l'utilisateur d'un fonds voisin, Cass. 13 février 2023, [C.22.0236.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230213.3F.6](#) ;

- L'article 577-9, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de l'ancien Code civil (dans la version applicable issue de la loi du 2 juin 2010 modifiant le Code civil), s'applique aux demandes tendant à rectifier le mode de répartition des charges, en sorte que ces demandes peuvent être dirigées contre l'association des copropriétaires qui a la qualité et l'intérêt requis pour s'en défendre, Cass. 1<sup>er</sup> juin 2023, [C.22.0155.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230601.1F.4](#) ;

- Le but de l'octroi de la concession d'ouvrages est l'exercice d'un service public par le concessionnaire et la contrepartie du transfert à l'administration de la propriété des ouvrages érigés par le concessionnaire sans indemnité, est l'avantage que procure au concessionnaire le droit d'exploiter lesdits ouvrages, nécessaires à l'exercice du service public, pendant la durée de la concession, Cass. 29 septembre 2023, [F.22.0003.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230929.1F.8](#).

### **Obligations**

- L'existence d'une cause doit être appréciée au moment de la formation de l'acte dont elle constitue une condition de validité et sa disparition ultérieure demeure sans effet sur la validité de l'acte, Cass. 16 janvier 2023, [C.20.0353.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230116.3F.5](#) ;

- Le dol est au sens de l'article 1153 de l'ancien Code civil la faute intentionnelle commise dans le but de nuire ou de réaliser un gain, Cass. 16 janvier 2023, [C.22.0217.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230116.3F.4](#) ;

- L'utilisation d'équipements médicalement sûrs lors d'une intervention médicale doit-elle être considérée comme une obligation de résultat ou de moyen ?, Cass. 12 mai 2023, [C.22.0209.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230512.1N.1](#) ;

- La restitution en cas d'annulation d'un contrat à prestations réciproques successives. Cass. 2 juin 2023, [C.22.0408.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230602.1N.12](#) ;

- L'étendue de l'appréciation par le juge de la dette du preneur dans le cadre d'une demande de résolution du bail à ferme ?, Cass. 9 juin 2023, [C.22.0164.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230609.1N.3](#) ;

- Le pouvoir conféré au juge par l'article 8.4, alinéa 5, du Code civil de déterminer qui supporte la charge de prouver relève de la procédure. Cette disposition est immédiatement applicable aux procès en cours, Cass. 13 novembre 2023, [S.23.0011.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231113.3F.6](#) ;

- L'éviction d'une créance litigieuse dans une universalité de fait, Cass. 30 novembre 2023, [C.23.0255.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231130.1N.12](#).

## **Responsabilité extracontractuelle**

- L'article 1385 de l'ancien Code civil implique qu'au moment du fait dommageable, le gardien de l'animal ait la maîtrise de celui-ci, comportant un pouvoir de direction et de surveillance, non subordonné, sans intervention du propriétaire, et un pouvoir d'usage égal à celui du propriétaire, Cass. 19 janvier 2023, [C.21.0375.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20230119.1F.6](#) ;
- L'autorité administrative qui, par un acte illicite, porte atteinte aux droits civils d'une personne et lui cause de ce fait un dommage, n'échappe pas à l'application de l'obligation de réparation en nature. Cass. 17 novembre 2023, [C.23.0123.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231117.1F.3](#).

## **Contrats spéciaux**

- Des vaines tentatives de contourner le droit de préemption du preneur du bail à ferme, Cass. 2 juin 2023, [C.22.0422.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230602.1N.7](#).

## **Autres conclusions en matière civile**

- Le droit étranger est appliqué selon l'interprétation reçue à l'étranger, Cass. 13 février 2023, [S.22.0078.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230213.3F.4](#).